

---

**Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2015**

4 mai 2015  
Français  
Original : anglais

---

New York, 27 avril-22 mai 2015

**Progrès accomplis en vue de la convocation  
d'une conférence des États du Moyen-Orient  
sur la création au Moyen-Orient d'une zone  
exempte d'armes nucléaires et de toutes  
autres armes de destruction massive\***

**Document de travail présenté au nom des États  
coorganisateur (États-Unis d'Amérique, Fédération  
de Russie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord)**

**Efforts multilatéraux**

1. Dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 (NPT/CONF.2010/50), il a été demandé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et aux auteurs de la résolution de 1995, à savoir les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de convoquer en 2012 une conférence en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région.

2. Des efforts considérables ont été déployés par les États coorganisateur, l'Organisation des Nations Unies et le facilitateur pour mettre en œuvre cette mesure. Les travaux en ce sens ont débuté peu de temps après la Conférence d'examen de 2010, au cours de laquelle les coorganisateur ont convenu d'une approche commune; à l'issue de vastes consultations qui se sont étalées sur plusieurs mois, le Secrétaire général de l'ONU et les auteurs de la résolution de 1995 ont par ailleurs désigné en 2011 la République de Finlande comme État hôte de la conférence et ont nommé l'Ambassadeur finlandais, Jaakko Laajava, facilitateur. Suite à la désignation de ce dernier, le Gouvernement finlandais a mis sur pied une équipe d'experts relevant du Ministère des affaires étrangères afin de soutenir le facilitateur dans ses travaux et a alloué des fonds pour couvrir les dépenses afférentes à la conférence et aux activités du Bureau du facilitateur.

---

\* Le présent document n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



3. Bénéficiant du soutien sans faille des coorganisateur, le facilitateur a, depuis sa nomination, pris contact avec les États de la région afin de parvenir à des arrangements concernant la tenue d'une conférence à laquelle prendraient part tous les États du Moyen-Orient. Il s'est également entretenu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques. Il a par la suite effectué des déplacements dans la région, en compagnie des coorganisateur. C'est ainsi qu'il a été en mesure de faire circuler un certain nombre de documents en novembre 2012 et d'obtenir le consentement d'un État non partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à participer aux débats sur ce que l'expression « arrangements librement conclus » pourrait signifier concrètement. À cette époque, il n'était pas encore possible d'organiser une réunion entre les États de la région pour discuter des arrangements.

4. En dépit de ces efforts, il s'est malheureusement avéré impossible de s'entendre avec les États de la région sur un ordre du jour, les modalités et les résultats escomptés d'une conférence qui aurait eu lieu en 2012 et à laquelle auraient pris part tous les États du Moyen-Orient, sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région. Toutefois, des consultations et des déplacements ultérieurs ont eu lieu en vue de poursuivre ces efforts. En octobre 2013, après avoir indiqué qu'ils étaient disposés à parvenir à un compromis destiné à mener des négociations directes, les États de la région se sont réunis de manière informelle à Glion, en Suisse; cette réunion a été organisée avec le soutien du facilitateur et des coorganisateur. En presque vingt ans, c'est la première fois que des échanges directs sur la question de la sécurité font intervenir les États de la région et que des discussions directes sur la tenue d'une conférence ont eu lieu à l'échelle régionale depuis 2010. Quatre autres réunions informelles se sont tenues en Suisse depuis cette première rencontre. Israël et les États arabes ont assisté aux cinq réunions.

5. Sous la houlette du facilitateur, les États de la région ont, au cours de ces réunions, réfléchi ensemble aux arrangements à prendre pour convoquer la conférence. Tous les participants ont contribué de manière dynamique et constructive au débat et ont écouté avec respect les opinions exprimées. Des documents relatifs à l'ordre du jour, aux modalités et aux résultats escomptés de la conférence ont été soumis pour examen de manière informelle. Bien que les États de la région ne soient toujours pas d'accord sur certains points de l'ordre du jour, des progrès significatifs ont été accomplis, notamment les suivants :

- La majorité des points à l'ordre du jour, dont une grande partie n'est pas sujet à controverse, a été largement adoptée;
- Des discussions sérieuses sur les modalités et les résultats escomptés de la conférence ont été menées;
- Les parties souhaitent que toutes les décisions de la conférence soient prises par consensus.

6. Certes, les États de la région ne se sont pas réunis depuis juin 2014, mais le facilitateur et les coorganisateur s'évertuent depuis lors à préparer la conférence. Ces derniers poursuivent leur collaboration et entretiennent des contacts étroits avec tous les États de la région. Le facilitateur continue quant à lui à se rendre dans certaines métropoles régionales, notamment au Caire, à Tel-Aviv et à Téhéran. Il a par ailleurs proposé à plusieurs reprises que des réunions soient organisées suivant

un déroulement particulier et a suggéré des dates précises et plusieurs lieux dans lesquels elles pourraient se tenir. Ces propositions visaient à encourager tous les États à participer à une nouvelle série de consultations destinées à rapprocher les points de vue concernant les arrangements à conclure. Il n'a malheureusement pas été possible de convoquer une autre réunion.

7. Depuis le début de ce processus, les États coorganisateur et l'Organisation des Nations Unies déploient des efforts considérables pour réunir la conférence. Le Secrétaire général de l'ONU et le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement s'emploient activement à ce qu'elle soit convoquée aussi tôt que possible et apporte leur plein appui au facilitateur. Les ministres et les hauts fonctionnaires des États coorganisateur soutiennent cette action au plus haut niveau, ayant à cœur de promouvoir un engagement constructif et de soutenir les travaux du facilitateur. Ainsi, ils ont notamment tenu plusieurs réunions et discussions avec les États de la région et se sont rendus sur place. Les États coorganisateur se tiennent prêts à soutenir cette action afin de convoquer une conférence aussi tôt que possible.

### **Recommandations**

8. Nous recommandons à la Conférence :

- De réaffirmer l'importance de la résolution sur le Moyen-Orient, adoptée par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, et de confirmer qu'elle soutient la réalisation de ses buts et de ceux de la Conférence d'examen de 2010 en ce qui concerne le Moyen-Orient;
- De déplorer qu'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive n'ait pas eu lieu en 2012; la Conférence salue toutefois les efforts que déploient sans relâche le facilitateur, les États de la région et les coorganisateur pour parvenir à des arrangements relatifs à l'organisation d'une conférence réunissant tous les États du Moyen-Orient, notamment grâce à une série de consultations officieuses entre les parties de la région qui leur permettraient de conclure librement des arrangements;
- De demander instamment à tous les États de la région de lancer sans attendre, avec le concours du facilitateur et des coorganisateur, des consultations qui permettraient de convoquer aussi tôt que possible une conférence à laquelle prendraient part tous les États du Moyen-Orient, sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région;
- D'affirmer vigoureusement qu'elle est convaincue que la tenue d'une conférence fructueuse et n'excluant personne constituera une première étape concrète sur la voie de la réalisation de l'objectif commun recherché depuis longtemps : la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive;
- D'examiner, afin de poursuivre les travaux de fond dans ce domaine, la possibilité d'un financement et d'envisager de créer un fonds d'affectation spéciale qui permettrait aux personnes intéressées de verser des contributions volontaires couvrant les dépenses liées à la tenue de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.